

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 001-210101895-20240624-2435-DE

N° 24/35

SEANCE DU 24 JUIN 2024

Nombre deMembres

En Exercice : 14

Présents : 9

Procuration : 4

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 12 juin 2024.

Membres présents à la séance : Mmes MM. BALSEM Lydie, BLANC Valérie, BILLET Benoît, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie

Membres excusés : VERDET Patricia (pouvoir à Pascale BOSSON) – ANDRE Bérengère (pouvoir à Sophie SELLIER – FOUCART Bernard (pouvoir à Laurent CARREZ) – LECOQ Frédéric (pouvoir à Claude FILLOD), ARTERO Véronique.

Secrétaire de Séance : Joël PRUDHOMME

**Objet : Demande de subvention pour des travaux de réhabilitation de l'ancienne école d'Injoux.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 24/33 date du 24 juin 2024 ayant pour objet la validation du programme de réhabilitation de l'ancienne école d'Injoux et définissant le montant prévisionnel d'opération et de son financement.

Monsieur le Maire rappelle le plan de financement de cette opération :

Sources	Libellé	Montant HT	Taux
Fonds propres		567 945 €	85 %
<b>Sous total autofinancement</b>		<b>567 945 €</b>	<b>85 %</b>
Conseil Départemental	Pacte de territoire 2024-2026	100 225 €	15%
<b>Sous total subvention</b>		<b>100 225 €</b>	<b>15%</b>
<b>TOTAL HT</b>		<b>668 170 €</b>	<b>100 %</b>

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal A l'UNANIMITE**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

⇒ **Adopte** l'opération et les modalités de financement telles que présentées ci-dessus.

⇒ **Approuve** le plan de financement prévisionnel,

⇒ **Autorise** le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental

⇒ **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires à l'opération au budget communal des années 2024 et suivantes,

⇒ **S'engage** sur le plan de financement suivant : autofinancement des travaux avec une demande de subvention départementale à hauteur de 15% du programme. La demande de subvention est présentée dès l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

Joël PRUDHOMME



Le Maire,

Denis MOSSAZ

